

Annexe

Tarification :

Les tarifs de service de portage de repas à domicile sont fixés par délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Beynost. Ils sont affichés à l'accueil du CCAS et sur le site de la commune. Une réévaluation des tarifs fait l'objet d'une communication auprès des bénéficiaires.

Tarif en vigueur au 1^{er} juin 2023 : 9.50 €